

## 2. Les commerces ambulants

### 2.1. Une offre existante qu'il convient de maintenir notamment dans les territoires ruraux à faible densité

Les commerces ambulants sont relativement présents et complets sur le territoire du Pays et assurent une bonne complémentarité avec les commerces fixes. Néanmoins, un effort devra être consenti dans certaines communes qui n'ont pas de tournées et qui souhaitent en accueillir comme à *Fouchécourt, Provenchère et Creveney*.

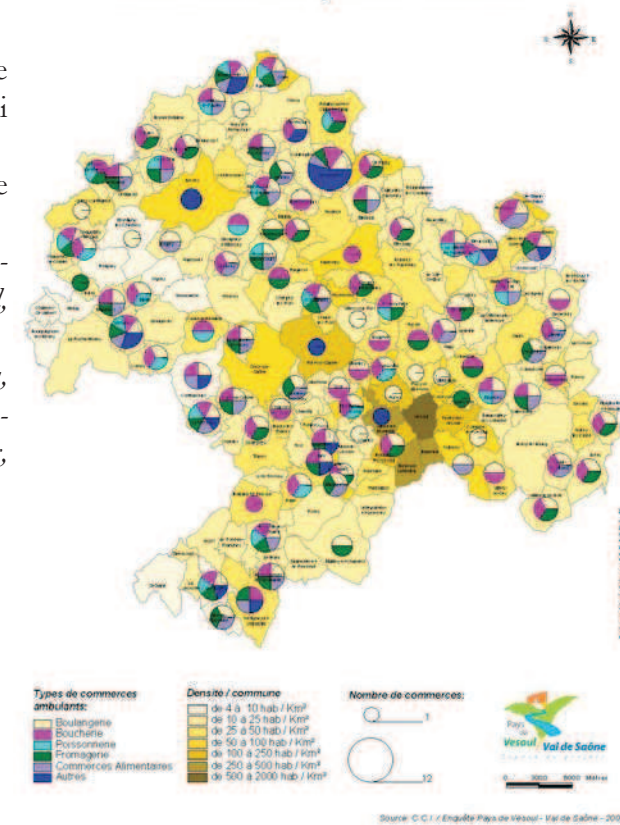
D'après une enquête de la CCI 70, les communes de *Bucey-les-Traves, Chassey-les-Scey et Vellefrie* n'ont pas de tournées de boulangerie et *Chemilly et Montcey* en ont moins de 4 par semaine.

Les communes non desservies en boucherie sont plus nombreuses et réparties sur l'ensemble du territoire *Chauvirey-le-Châtel, Aisey et Richécourt, Tartécourt, Saponcourt, Chassey-les-Scey, Vellegindry, Chemilly, Andelarre, Comberjon, Frotey-les-Vesoul, Pusey, Quincey, Vellefrie, Borey, Calmoutier, Abelcourt, Mailleroncourt-Charrette et Neurey-en-Vaux*.

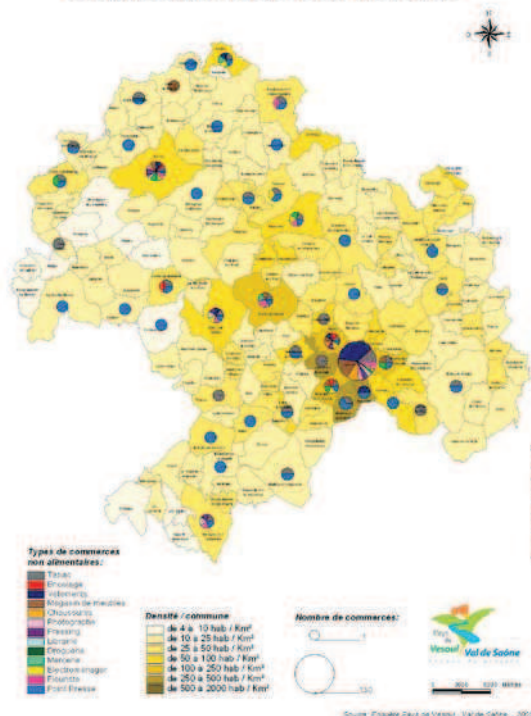
Les communes non desservies en épicerie sont également plus nombreuses : *Bourguignon-les-Morey, Montigny-les-Cherlieu, Aisey et Richécourt, Barge, Corre, Tartécourt, Baulay, Amoncourt, Auxon, Grattery, Provenchère, Chargey-les-Port, Purgerot, Chassey-les-Scey, Bucey-les-Traves, Velle-le Châtel, Vellegindry, Chariez, Comberjon, Montcey, Montigny-les-Vesoul, Pusy et Epenoux, Vellefrie, Villeparois, Cerre-les-Noroy et Colombe-les-Vesoul*

Pour assurer le maintien de ces services, une diversification doit être envisagée (vente de timbres,...).

Les commerces ambulants au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône



Les commerces non-alimentaires au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône



## 3. Les commerces non alimentaires

### 3.1.2. Une offre existante relativement complète dans les bourgs mais d'importance inégale

Les commerces non alimentaires sont relativement présents et complets sur le territoire du Pays et assurent une bonne complémentarité avec les commerces alimentaires. Les deux bassins de vie : agglomération vésulienne et Jussey disposent d'une offre importante et complète. D'autres bourgs disposent également d'une offre complète mais de moins grande importance (Scey sur Saône, Port sur Saône, Favorney, et Fretigny).

## 4. Les commerces de produits pétroliers

### 4.1. Une offre éparsée sur le territoire

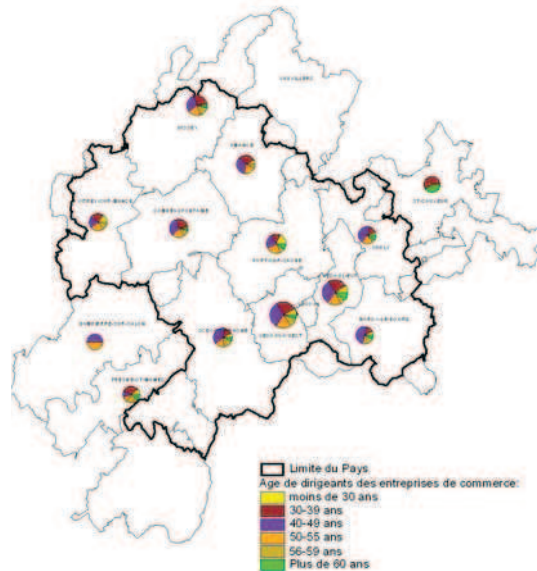
Cette offre est présente essentiellement dans l'Agglomération vésulienne, dans le bourg de Jussey, mais également dans des bourgs secondaires comme Vitrey sur Mance, Combeaufontaine, Corre, Amance, Favorney, Port sur Saône et dans quelques communes situées sur des axes routiers comme Velleminfroy, Velle le Chatel ou encore Mailley et Chazelot.

En revanche, cette offre n'est pas présente dans des bourgs pôles comme Sceaux sur Saône, Noroy le Bourg, Fretigney ou Saulx qui sont cependant des communes relativement fréquentées.

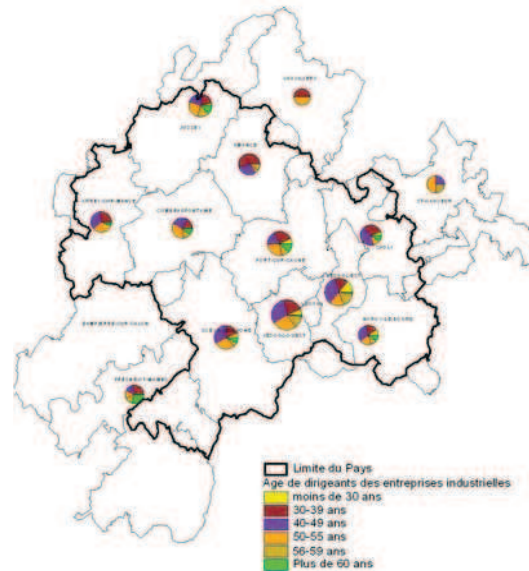
#### Les efforts à conduire pour les petites entreprises commerciales :

- améliorer la formation et la connaissance des dirigeants
- renforcer la coopération inter entreprises : groupements d'employeurs
- mieux répondre à la demande et à l'évolution des comportements d'achat (horaire d'ouverture, nature des produits et des services proposés...)
- améliorer la qualité des produits et des prestations (services, horaires...) et moderniser les méthodes de vente
- diversifier les méthodes de vente (à distance "Internet », en incluant d'autres services...)
- anticiper la transmission en continuant à investir et en repérant le plus en amont possible un repreneur.

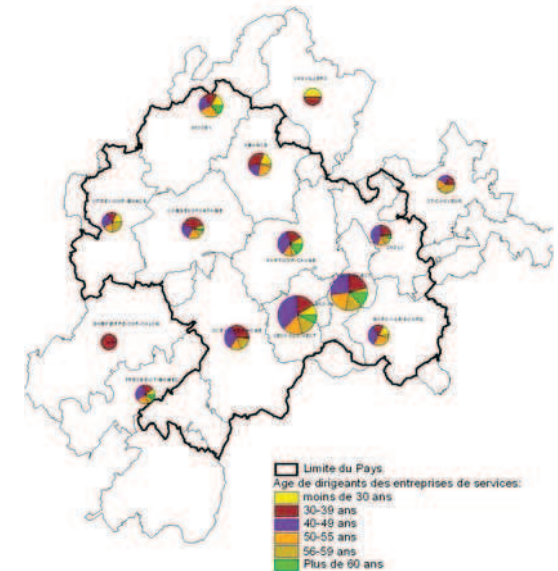
La proportion par âge des dirigeants des entreprises de commerces au sein des cantons du Pays de Vesoul - Val de Saône.



La proportion par âge des dirigeants des entreprises industrielles au sein des cantons du Pays de Vesoul - Val de Saône.



La proportion par âge des dirigeants des entreprises de services au sein des cantons du Pays de Vesoul - Val de Saône.



## 5. L'artisanat

### 5.1. Un secteur relativement dynamique présent sur l'ensemble du territoire

L'artisanat est très important dans le Pays tant dans le monde rural que dans le monde urbain. L'ensemble des corps de métiers de l'artisanat est représenté sur le Pays Vesoul – Val de Saône. Une récente étude menée par la Chambre des métiers de Haute Saône confirme que l'artisanat se porte bien, notamment celui du BTP et des services.

Il ressort aussi que le secteur du bâtiment est plus rural que ne le sont les autres secteurs de l'artisanat (alimentaire, production et services).

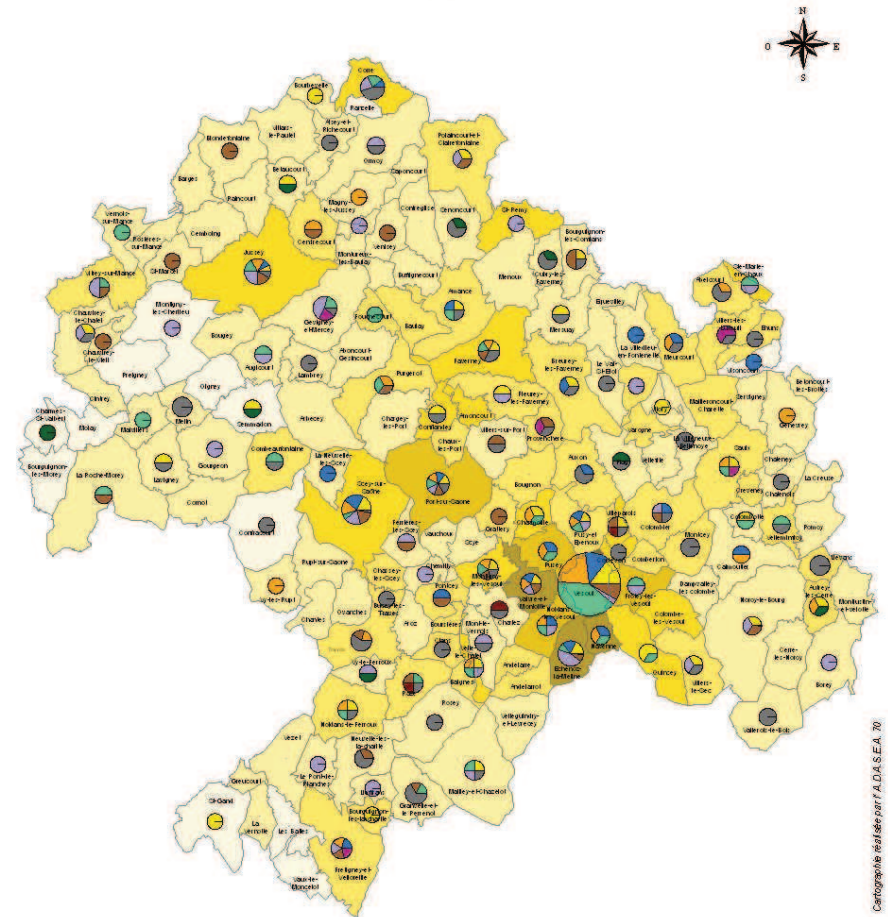
Malgré un dynamisme important des entreprises artisanales, un bémol est à apporter quant aux reprises et transmissions d'entreprises, ainsi que dans le domaine de la formation, les jeunes étant plus enclin à se diriger vers d'autres secteurs d'activités.

Une étude faite au niveau régional montre que la Franche Comté est moyennement créatrice d'entreprise mais que ces dernières sont pérennes. De plus les entreprises qui se créent génèrent de l'emploi (augmentation de 11,5% depuis 1994). Les entreprises artisanales se localisent en fonction de situation personnelle, les rendant ainsi dépendante de leur implantation quant aux débouchés, à la main d'œuvre, aux infrastructures de communication et des partenaires locaux. Néanmoins, sa localisation favorise l'attractivité résidentielle et offre au territoire une captation de richesses.

#### Les efforts à conduire :

- améliorer la formation et la connaissance des dirigeants
- moderniser l'outil de production
- développer des innovations que ce soit sur le produit ou sur le service
- mieux s'adapter aux contraintes des achats des PME et des GE
- diversifier son portefeuille de clients et élargir ses marchés
- anticiper la transmission en continuant à investir et en repérant le plus en amont possible un repreneur.

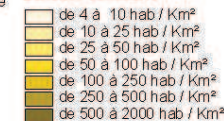
### Les entreprises artisanales au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône



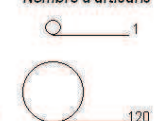
#### Activités artisanales:



#### Densité / commune



#### Nombre d'artisans



Source: Enquête Pays de Vesoul - Val de Saône - 2005 -

# « Les services Petite enfance et enfance »

Après différents ajustements sur les thématiques qu'il apparaît important de traiter dans cette étude, la question de la petite enfance et de l'enfance a été abordée à travers trois principales problématiques. Celles-ci renvoient à différents âges chez l'enfant et permettent d'engager une réflexion sur l'offre minimale des services à la petite enfance et l'enfance. Les services retenus sont :

- les services de garde des enfants non scolarisés (garde collective et individuelle),
- les services périscolaires : accueil périscolaire, restauration scolaire et accompagnement à la scolarité,
- les services extrascolaires : essentiellement abordés à travers l'offre de services assurée par les Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH).

## 1. Les structures de garde collectives

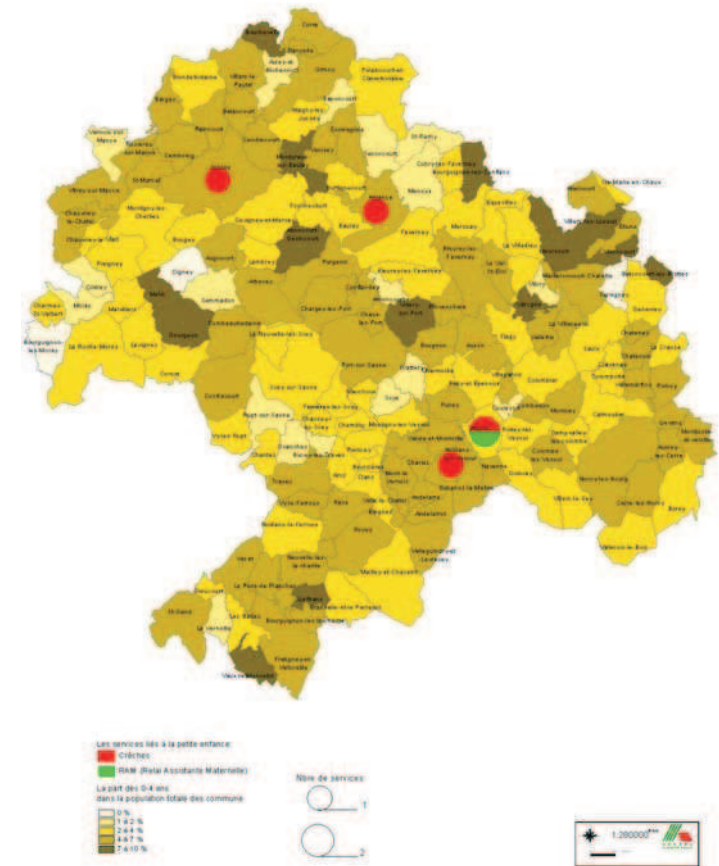
### 1.1. Une offre de garde collective existant mais ne couvrant pas la totalité du territoire

Les habitants du Pays disposent aujourd'hui de 5 structures de garde collective dont 2 sur Vesoul, 1 sur Noidans les Vesoul pour l'agglomération vésulienne et 1 sur Jussey et 1 sur Amance.

A noter que sur l'agglomération vésulienne, l'offre est relativement mieux structurée que sur le reste du Pays, puisqu'en complément des 3 structures de gardes collectives, la ville de Vesoul dispose également d'une crèche familiale et d'un Relais Assistante Maternelle. A noter cependant que près de la moitié des personnes utilisant les services de la ville de Vesoul sont des personnes extérieures (agglomération et hors agglomération). Alors que la ville de Vesoul supporte seule le coût de fonctionnement, ce qui est également vrai pour les autres communes : Jussey, Amance et Noidans les Vesoul.

Les Relais d'Assistantes Maternelles ont pour vocation d'assurer les liens entre les parents et enfants d'une part et les assistantes maternelles de l'autre (adéquation entre l'offre et la demande). Ils permettent, à travers le travail d'animation du réseau, d'accueillir les parents, les enfants et les professionnelles, de régler des « conflits » entre parents et professionnelles et d'organiser des groupes de discussion sur des thématiques données. Une autre des vocations du RAM est d'organiser des actions de « promotion » sur le métier d'assistante maternelle et ainsi de susciter de nouvelles vocations. Aujourd'hui, le Pays ne dispose que d'un seul RAM, situé à Vesoul. Cette offre apparaît évidemment largement insuffisante pour répondre aux besoins du territoire, notamment au regard du nombre important de communes sur le Pays.

**Les crèches et les RAM**  
par rapport au pourcentage des enfants de moins de 5 ans  
sur le territoire du Pays Vesoul-Val de Saône



## 1.2. Des indicateurs et constats qui plaident pour le développement des services liés à l'accueil de la petite enfance

En dehors de ces 5 modes de garde collectifs, les habitants du Pays trouvent des solutions en confiant leurs enfants à des assistantes maternelles. Bien que l'offre semble bien répartie sur le territoire, de grosses difficultés demeurent notamment dans les villages qui ont connus une très forte extension. Bien que les services de la PMI n'acceptent que 3 enfants par assistantes maternelles, des mesures dérogatoires sont parfois obtenues pour ne pas diviser les fratries.

Il est à noter que plusieurs opérateurs rencontrés soulignent un mouvement de rupture des contrats entre les parents et assistantes maternelles qui ont :

- du fait d'une meilleure reconnaissance de leur métier,
- augmenté le tarif de leurs prestations. Et ce phénomène semble, du coup, avoir une incidence directe sur le nombre croissant d'enfants confiés dans les garderies, périscolaires.

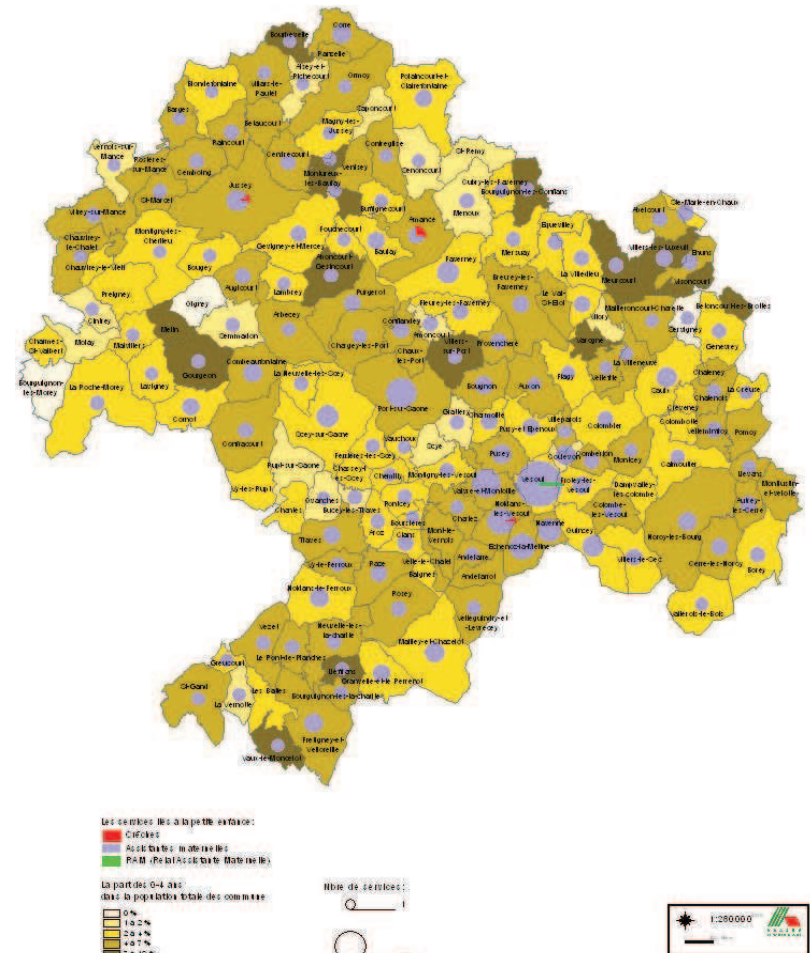
Enfin, soulignons qu'aujourd'hui les opérateurs estiment à 15% le nombre d'enfants qui sont gardés par son entourage proche (famille, amis...).

Cette inadéquation globale entre l'offre et la demande de dispositifs de garde est relevée sur l'ensemble du Pays. Il apparaît urgent, au regard de la situation de sous-équipement du Pays (communes hors Vesoul), de développer de nouvelles structures d'accueil pour assurer une offre minimale en matière de garde collective des 0-3 ans. Si l'on considère le manque de projets en cours ou à venir notamment du aux charges de fonctionnement, il semble important d'accompagner une réflexion sur la mise en place de projets innovants (micro crèche, crèche parentale...)

Au delà du développement de projets innovants sur le Pays, il apparaît important que ces mêmes structures puissent travailler sur la mise en oeuvre d'actions communes et sur la mutualisation des moyens dédiés au fonctionnement des structures et à l'animation proposée aux enfants. Cette mutualisation des moyens concerne le personnel, des projets ponctuels d'animation mais peut aussi être envisagée pour l'investissement dans des outils d'animation servant à plusieurs structures (travail sur le co-développement d'animation et projets pédagogiques, notamment lorsqu'ils croisent différentes générations – Travail sur l'intergénérationnel avec les seniors).

De plus, la question de la prise en charge des différents handicaps dans les structures collectives reste entière. Bien qu'elle soient dans l'obligation d'assurer l'accueil, celles-ci ne le font que rarement. Il convient dès lors d'évaluer les besoins spécifiquement liés aux handicapés dans le cadre d'une étude ciblée afin d'apporter, à l'échelle du Pays, des réponses adaptées au maximum de situations.

**Les services de la petite enfance par rapport au pourcentage des enfants de moins de 5 ans sur le territoire du Pays Vesoul-Val de Saône**





Maternelle	RPI Avancey	RPI Jussey
Péri-scolaire	RPI Avancourt	RPI La Chapelle les Lacs
Primaire	RPI Baye les Cerre	RPI Malley et Chazetot
	RPI Baulg	RPI Menoux
	RPI Bouillon	RPI Montigny
RPI Blondelaine	RPI Breurey Les Faverney	RPI Neufelle les Châtill
RPI Feillegrey	RPI Clancy	RPI Noidans les veziou
RPI JUDGEY	RPI Clancy	RPI Noroy le Bourg
	RPI Colombier	RPI Poligny
	RPI Combeaufontaine	RPI Pusey
Pôle Aboncourt/gerdinourt	RPI Corce	RPI Saulx
Pôle Uffers/les Lacs	RPI Courcelles	RPI Steyrieux-Saône
	RPI Flacy	RPI Talay
	RPI Fresne St Martin	RPI Thozet
	RPI Feillegrey et Vellefontaine	RPI Valléry
	RPI Fleury	RPI Vesoul Repey RPI
	RPI Genesley	RPI Uffers le Sec
	RPI Granteville	RPI Vitrey sur Mance

## 2. Les services périscolaires : accueil, restauration et accompagnement à la scolarité

Concernant l'accueil périscolaire (accueil des enfants le matin et le soir, avant et après la classe) et la restauration scolaire, il semble que ces services soient globalement bien assurés sauf sur 9 RPI ou pôle éducatif. Des projets de création sont actuellement en cours de réflexion comme dans les cantons de Noroy le Bourg, de Combeaufontaine et de Vitrey sur Mance. Il conviendra cependant d'être vigilant sur le lieu d'implantation de ces projets afin qu'il colle au mieux avec les problèmes de démographie future.

Dans l'ensemble, il ne semble pas apparaître de problèmes manifestes quant à l'organisation de ces deux services ; que ce soit en terme de moyens pour l'accueil, de qualité des repas ou d'horaires proposés.

## 3. Un accompagnement scolaire peu présent sur le territoire

Sauf dans les communes de Vesoul (quartier des Rêpes et du Montmarrin), Noroy le Bourg, Cerre les Noroy et Port sur Saône, peu de territoires ont mis en place des CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). Cet accompagnement s'adresse aussi bien à des primaires, qu'à des collégiens voire des lycéens. Ces contrats sont portés par des associations, comme l'amicale Laïque Montmarin et Rêpes, AAMI 70 et Animation jeunesse ou par des communes comme Vesoul pour l'Espace Villon. 235 élèves suivent ces accompagnements, 175 pour Vesoul et 60 pour Port sur Saône et Noroy le Bourg.

#### 4. Les services extrascolaires : les Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.)

Le Pays compte 44 Centres de Loisirs Sans Hébergement (CLSH). Tous les cantons sont couverts à l'exception de celui de Vitrey sur Mance, qui fonctionne pour une part avec le CLSH de Lavoncourt et celui de Jussey Force est de constater que le sud du Pays est nettement plus pourvu (84%) que le Nord du territoire. Cette carte étant à mettre en parallèle avec celle des 0-19 ans, puisqu'elle présente un découpage quasiment similaire.

Globalement, les CLSH sont ouverts pendant les grandes vacances, dans certains secteurs prioritairement en juillet, pendant les petites vacances et les mercredis après-midi.

La gestion des différentes structures est assurée pour plus de la moitié (56%) par trois principales associations : Francas, FOL 70 et Animation Jeunesse. L'autre moitié des centres est assurée soit par des associations locales, soit par des communes.

La plupart du temps les CLSH occupent des locaux du périscolaire quand ils existent, sinon, ils s'exercent dans des salles des fêtes avec un équipement minimum. Il s'agit d'assurer une offre minimale pour les habitants les plus éloignés des structures existantes.

Les CLSH du Pays fonctionnent tous de manière autonome les uns vis-à-vis des autres, il n'y a aucune coordination, aucune action de partenariat ou de mise en réseau. Il en est de même pour tout ce qui concerne l'information du public (pas de diffusion commune des activités proposées par les différents centres).

Cantons	CLSH
Noroy le Bourg	4
Saulx	2
Vesoul Est et Ouest	18
Scey sur Saône	5
Port sur Saône	7
Amance	3
Combeaufontaine	1
Jussey	2
Vitrey	0
Communes isolées	2

Source : DDJS – mars 2007

# « Personnes âgées, handicapées et santé »

Les problématiques qu'il semble important de traiter dans le cadre de cette étude sont :

- les services liés à l'hébergement et au maintien à domicile pour les personnes âgées,
- pour les personnes handicapées : le champ d'étude est centré sur la problématique de l'accès aux espaces publics pour les personnes à mobilité réduite,
- le maintien d'une offre minimale de santé en milieu rural.

## 1. Les services d'hébergement pour les personnes âgées

### 1.1. Une offre d'hébergement pour personnes âgées qu'il convient de conforter

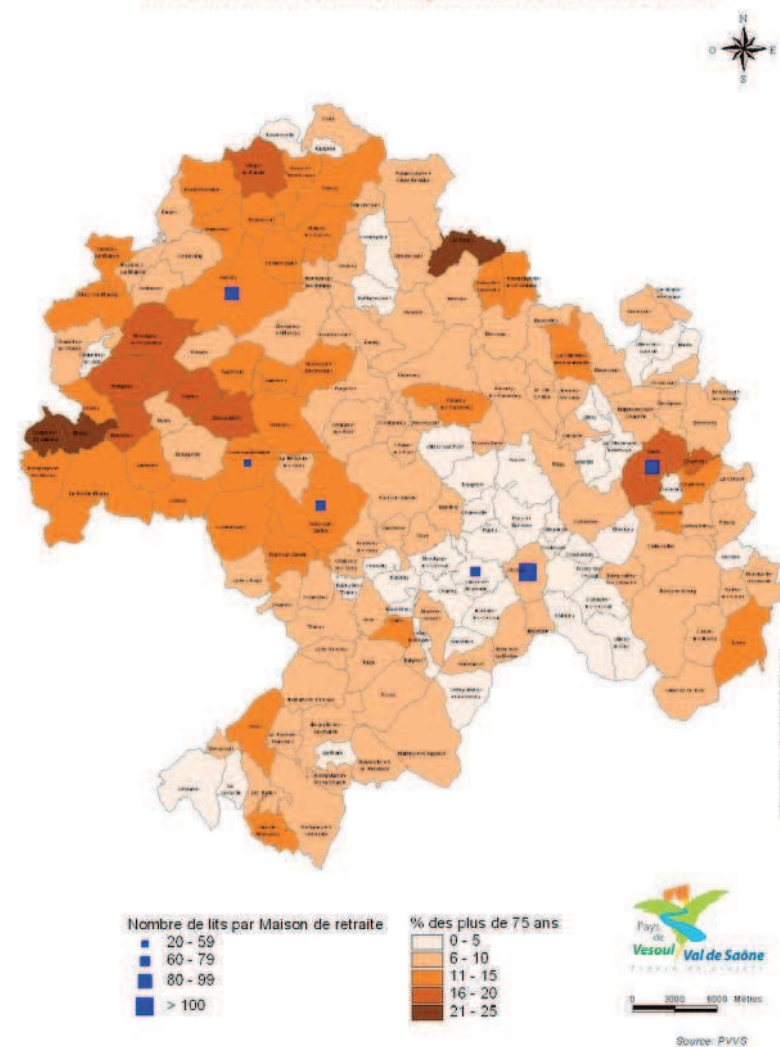
Le Pays compte sept établissements destinés à l'accueil et l'hébergement des personnes âgées et un huitième à proximité du Pays Vesoul - Val de Saône qui a une influence importante sur le territoire, la EPAD de Neurey les la Demie.

Ceux-ci sont plutôt concentrés dans le sud du Pays, mais également dans quelques chefs lieux de cantons, proche des services.

Sur environ 800 places offertes par les 7 structures, 58% sont médicalisées, 4% sont réservées à l'accueil des malades d'Alzheimer et moins d'1% sont des places réservées pour l'accueil temporaire, on ne relève aucune place réservée à l'accueil de jour. En revanche, un projet d'accueil de jour, nuit et temps complet de 2 mois maximum est envisagé à Jussey.

Si le nombre d'établissements semble à première vue suffisant, il convient de conforter assez rapidement le potentiel d'accueil sur le territoire. Aujourd'hui les listes d'attente sont peu importantes (entre 4, 10 et 15 places selon les établissements) et les taux de rotation peuvent varier entre 3 mois, 1 an et en fonction des décès. En effet, avec le développement des services d'aide à domicile, l'âge moyen d'entrée dans les établissements est de 84 ans et les personnes âgées restent beaucoup moins de temps dans les établissements qu'il y a dix ou quinze ans. Ceci étant, les prévisions démographiques de vieillissement de la population incitent à penser que le potentiel d'accueil actuel ne sera rapidement plus suffisant. Les pensionnaires restent entre 1 et 10 ans avec une moyenne à 5 ans.

Nombre de lits par maison de retraite  
au sein du territoire du Pays de Vesoul - Val de Saône





## 1.2. Les insuffisances en matière de services pour les personnes âgées et handicapées

Une offre insuffisante en **matière d'accueil spécifique** au sein des établissements : Comme le montre le tableau ci-contre sur la nature des places proposées par les différents établissements, différents types d'accueil doivent être renforcés : accueil de jour, accueil temporaire, accueil des malades Alzheimer, ... Il s'agit dans cette perspective d'accroître les capacités de prise en charge dans les établissements existants et donc de proposer aux familles la possibilité de « souffler » (notion de « droit au répit » soutenue par les associations).

**L'absence de CLIC** sur le territoire se traduit localement par deux principaux types de difficultés :

- des difficultés de coordination entre les différentes structures gérontologiques. Or, il apparaît pertinent, notamment en terme d'animation et de gestion des demandes d'intégration dans les différents établissements, de formaliser un réseau des acteurs et de promouvoir différentes formes de mutualisation des moyens.
- des difficultés liées à l'information des publics qui sont confrontés à une multitude de sources d'informations, ne répondant pas forcément à leurs attentes.

Un **accès aux espaces publics globalement peu adapté** aux personnes à mobilité réduite et/ou qui rencontrent des problèmes de déficiences sensorielles : il s'agit progressivement de créer les conditions pour une meilleure intégration des handicapés dans la société. Et cela passe par une reconnaissance des acteurs locaux de leur(s) handicap(s) et par la mise en oeuvre d'actions spécifiques leur permettant une meilleure autonomie vis-à-vis de l'accès aux différents services publics.

## 2. Les services liés au maintien à domicile

### 2.1. Les Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD)

Cette prestation est délivrée par des aides soignantes de la FASSAD, de l'ADMR, toutes diplômées du DPAS (Diplôme professionnel d'Aide Soignant) à des personnes ayant besoin d'une aide au lever, à la toilette, à l'habillage, et d'aide pour des soins obligatoirement obtenu sur prescription médicale. La prestation peut être assurée parallèlement par des interventions d'infirmiers ayant passé convention avec le SSIAD. Globalement, l'ensemble des communes est couvert par ces services. On relève pour 2006, un total de 263 places sur les 4 SSIAD et 249 bénéficiaires de 60 ans et plus. Ce service est assuré par 29 ETP (Équivalent Temps Plein), avec un âge moyen de 42 ans. Ce service est coordonné par une infirmière coordinatrice (diplôme d'État d'Infirmière).

Lieu	Capacité d'accueil	Accueil temporaire	Accueil Alzheimer	Accueil médicalisé
Combeaufontaine	20	1	non	non
Jussey	80	en projet	10	80
Neurey les la Demie	152	1	12	152
Saulx	80	non	oui	oui
Scey Sur Saône	64	non	non	64
Vaivre & Montoille	NC	NC	NC	NC
Vesoul Foyer Logement	165	non	non	non
Polaincourt Foyer Logement	30	non	non	non
Vesoul Combattant	236	oui	non	100

Source : Établissements du Pays – mars 2007

## 2.2. Les services d'aide à domicile

Deux principales associations assurent les services d'aide à domicile sur le Pays : la FASSAD et L'ADMR.

La FASSAD intervient sur tout le département de la Haute Saône, à l'exception de quelques communes pour lesquelles l'aide sociale, la MSA et la SNCF respectent une sectorisation. Outre le siège social à Vesoul, il existe depuis la mi janvier 2005, 10 antennes locales tenues par des responsables de ce secteur. Sur les 10 antennes, le Pays en accueille deux : à Port sur Saône et à Jussey. En 2004, au niveau départemental, ce sont 767 personnes qui travaillent comme aides à domicile. Ce nombre est actuellement en stagnation, après une progression de l'activité suite à la mise en œuvre de l'ADPA. Néanmoins, les interventions se font à des horaires spécifiques (matin et heures des repas) obligeant bon nombre d'embauches à temps partiel.

L'ADMR est une fédération départementale qui regroupe au niveau du Pays, 6 associations locales : ADMR de Jussey, Vitrey sur Mance, Combeaufontaine, Association des sept fontaines (secteur de Port sur Saône), association du SSIAD des cantons de Port et Scey sur Saône, association du moulin (secteur de Flagy – Saulx), association d'Amance et ses environs et secteur de Vesoul géré par la fédération.

En 2006, l'association comptait environ 681 personnes, 523 en catégorie A, 63 catégorie B, 69 en catégorie C et 26 en catégorie D. Ce nombre est actuellement en stagnation, après une progression de l'activité liée à la mise en œuvre de l'ADPA.

Globalement, les prestations assurées par les deux associations d'aide à domicile, semblent répondre à l'essentiel des besoins des habitants, comme :

- les soins (aide à la toilette, à la prise de repas, au lever, au coucher...),
- le portage de repas à domicile,
- le ménage en prestataire et en mandataire.

Centre de soins Infirmiers à Domicile	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'ETP
Vesoul (10 communes)	419	4
Jussey	909	4,11
Port Sur Saône	1113	5,41
Faverney	1413	6,71

Portage des repas	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'ETP
Vesoul	60	NC
Jussey	23	0,69
Port Sur Saône	25	0,41
Amance	10	0,63
Flagy - Saulx	11	0,67

Ménage	Nombre de bénéficiaires
mandataire	5045
prestataire	2655

Source : FASSAD - ADMR – 2007

L'objectif de formation du personnels d'intervention qui relèvent des services à la personne, est soumis à un protocole d'accord signé avec le Conseil Général de la Haute Saône, qui fixe les base suivante :

- 20% en catégorie C (CAFAD, DEAVS) du personnel d'intervention en 2009
- 15% en catégorie B (ADV, BEP) du personnel d'intervention en 2009
- 65% en catégorie A (sans qualification) du personnel d'intervention en 2009

Par an sur le secteur, moins de 20 personnes vont acquérir le DEAVS (Diplôme d'État d'Auxiliaires de Vie Sociale) par la voie de la VAE (Validation des Acquis d'Expériences).

Deux prestations semblent ne pas répondre aux besoins des habitants :

- L'information des personnes âgées / handicapées et des familles : l'absence de CLIC sur le territoire ne favorise pas la mise en commun des outils d'information et la rend peu accessible pour les personnes âgées et pour les familles (et/ou aidants) qui pourraient bénéficier de l'aide à domicile.
- L'accompagnement des familles et des « aidants » qui permettrait probablement de faciliter la prise en charge quotidienne de leurs aînés, n'est aujourd'hui pas présent sur le Pays : cellule d'écoute, permanence téléphonique, ...

### **3. Les services de santé**

#### **3.1. Une très faible présence de médecins généralistes**

Globalement, la présence de médecins généralistes sur le Département est faible : 1,44 médecins pour 1 000 habitants contre 3,44 médecins pour 1 000 habitants en France et 1,56 pour la Franche Comté.

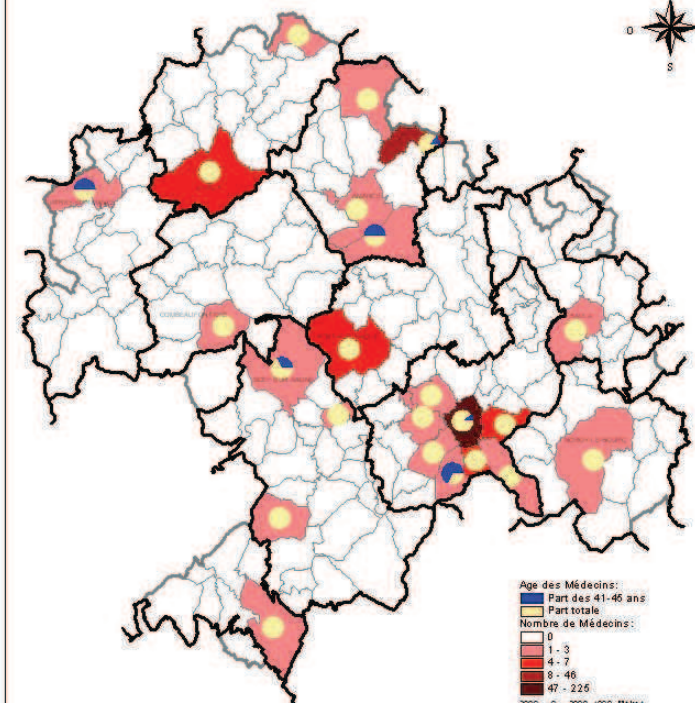
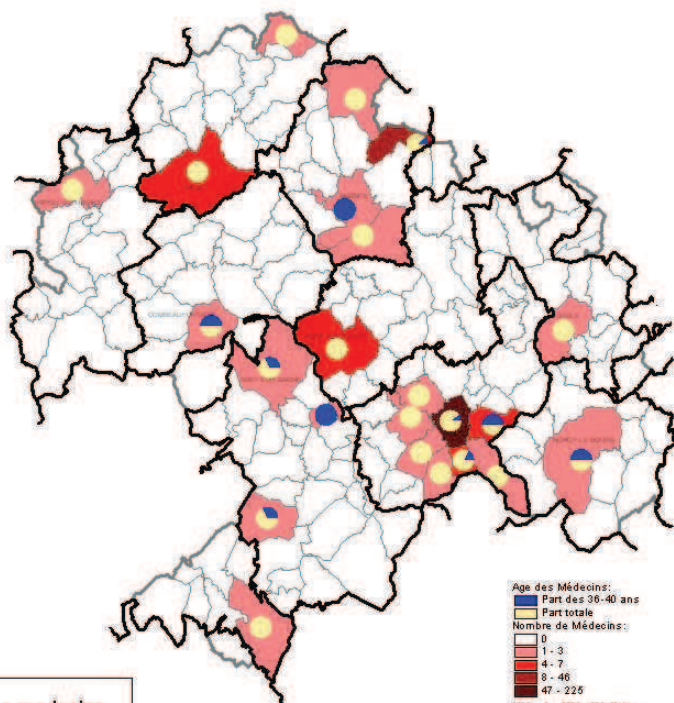
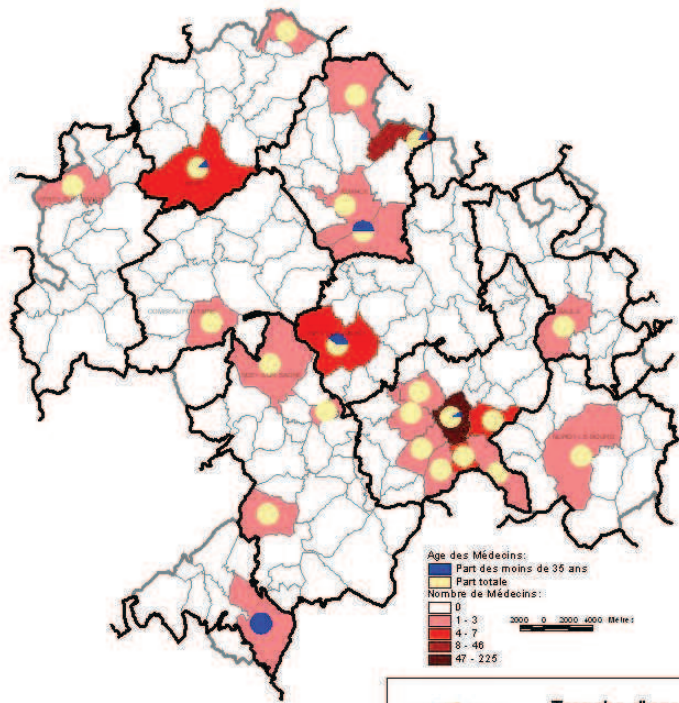
Cette faible présence des généralistes sur le Pays s'accompagne de fortes disparités selon les cantons. Cette disparité s'accroît lorsque notre attention se porte d'un point de vue prospectif, sur l'âge des médecins. Ainsi des cantons comme Vitrey sur Mance, Saulx, Noroy le Bourg, des communes comme Corre, Polaincourt vont subir rapidement des problèmes de non renouvellement des départs en retraite, ce qui ne va pas sans poser la problématique du maintien de la médecine généraliste dans les cantons les moins bien équipés.

L'agglomération vésulienne n'est pas épargnée par le vieillissement de ces praticiens, sur 36 médecins, 12 ont plus de 55 ans, soit environ 33% de ces médecins, . Ce phénomène s'accroît avec les praticiens entre 50 et 55 ans, soit environ 22%. Ces praticiens sont situés à Vesoul mais également à Navenne, Vaivre, Pusey et Echenoz la Méline.

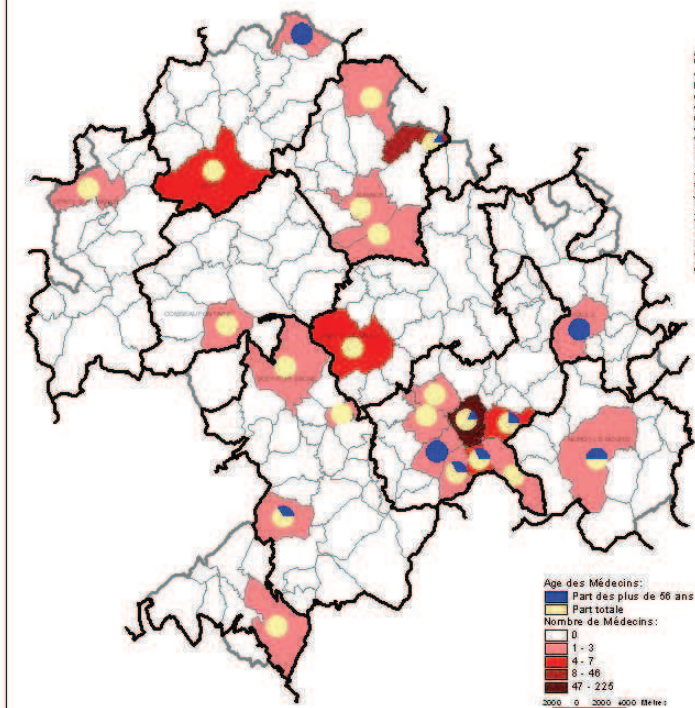
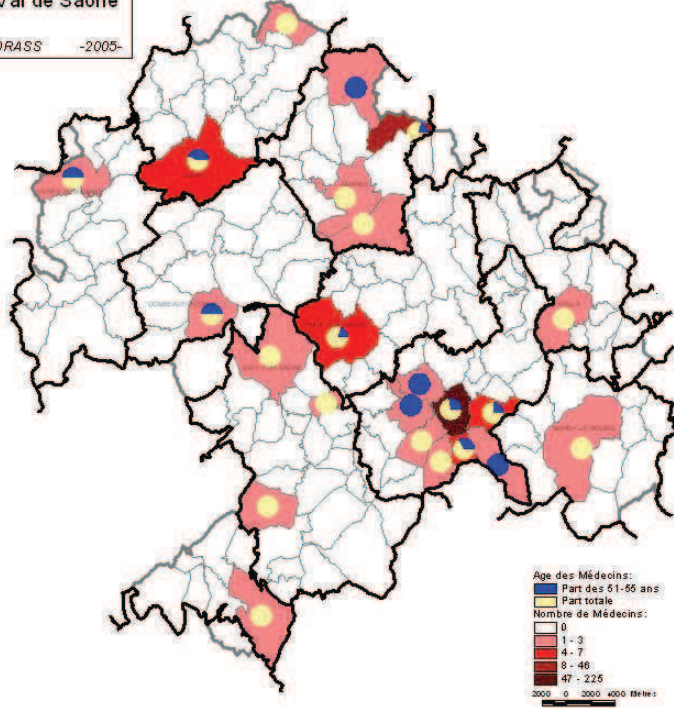
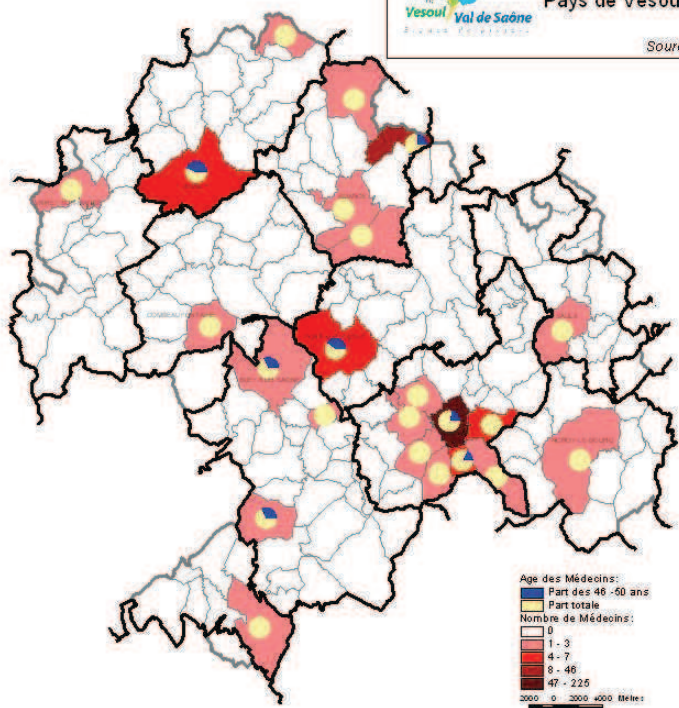
Le non remplacement des médecins de plus de 55 ans, notamment dans les zones rurales, ferait augmenter la distance moyenne d'accès à un généraliste, ce qui n'est pas acceptable sur un territoire rural comme le Pays.

Les médecins du Pays font le constat suivant pour expliquer les problèmes de densité médicale :

- Refus d'exercer en libéral mais plutôt en salarié (contraintes administratives et durée hebdomadaire du temps de travail),
- les jeunes ne sont pas prêts à exercer en sortie de cursus universitaire,
- les jeunes souhaitent s'installer où il y a du monde,
- la difficulté pour trouver une activité pour le conjoint,
- le problème de l'enclavement de la Haute Saône,
- le manque des équipements dans les hôpitaux (IRM) et des hôpitaux proches.



Tranche d'âge des médecins par communes au sein du Pays de Vesoul - Val de Saône  
 Source: DRASS - 2005



Cartographie réalisée par l'A.D.A.S.E.A. 70

## Nombre de spécialistes sur le Pays Vesoul – Val de Saône

anesthésistes	3	urologue	1
cardiologues	4	stomatologue	2
chirurgiens	4	médecin rééducateur <sup>1</sup>	1
dermatologues	4	neurologue	1
ORL	3	psychiatres	4
pédiatres	3	chirurgien orthopédiste	1
pneumologue	1	endocrinologue	1
rhumatologues	2	médecin esthétique	1
ophtalmologues	4	Médecins de gynécologies médicale	2

Source : URCAM 2007

### 3.2. Une concentration exclusive des spécialistes sur Vesoul même

Globalement, la présence de médecins spécialistes sur le Département est faible. Cette faible présence et cette concentration se traduit par des listes d'attente au moment des rendez vous de parfois 1 an, ce qui est pour le moins inacceptable.

Néanmoins, lorsque l'on regarde au niveau régional, on remarque un fort déficit de spécialistes (138 pour 100 000 habitants, soit 20% de moins que la moyenne nationale par habitant), ce qui place la Franche - Comté au 12ème rang en la matière. Les seules spécialités à bénéficier d'un bon ratio sont les gastro-entérologues, les pneumologues et les médecins du travail.

En terme qualitatif, le déficit de spécialistes par rapport à la moyenne nationale **est établi à 320 médecins**. En psychiatrie, par exemple, il manquerait 80 médecins pour atteindre la moyenne nationale par habitant, en pédiatrie ce nombre est de 35.

Cette inégalité par professions se double d'une inégalité territoriale et fonctionnelle : sur 1 566 spécialistes, **60% exercent dans le Doubs, soit un ratio de 181 spécialistes pour 100 000 habitants, contre 104 dans le Jura et 89 en Haute Saône**. Par ailleurs, 60% des spécialistes exercent dans des structures hospitalières, alors qu'ils sont 50% pour le reste de la France.

### 3.3. Une très faible présence de Kinésithérapeutes sur le Pays

La seule profession paramédicale à bénéficier d'un ratio très défavorable est celle des masseurs kinésithérapeutes : avec 720 masseurs kinésithérapeutes, soit 64 pour 100 000 habitants, contre 98 au niveau national. La région **arrive en dernière place des régions de France** de 42% inférieure à la moyenne).

Pour notre Pays, le constat est encore plus défavorable, puisque de nombreux cantons ne dispose d'aucun masseurs kinésithérapeutes. De plus, cette situation va s'aggraver dans les prochaines années avec de nombreux départs en retraite. Le problème de la faible présence des kinésithérapeute concerne à la fois le monde rural mais également l'agglomération vésulienne (13 kinésithérapeute sur l'agglomération et 6 départs en retraite d'ici 5 ans)

### 3.4. Une présence satisfaisante d'autres professionnels de santé mais qui mérite d'être analysée et suivie dans le temps

Contrairement aux problèmes rencontrés précédemment, la présence de pharmaciens, d'infirmiers et de sages femmes est satisfaisante en moyenne régionale. Néanmoins, des inégalités territoriales entre les départements et les cantons sont une nouvelle fois importantes.

#### Les pharmaciens :

La Franche – Comté compte 103 pharmaciens pour 100 000 habitants, ce qui correspond à la moyenne nationale, toutefois en Haute Saône ce ratio tombe à 92. Aujourd'hui, les pharmaciens sont inquiets car pour maintenir leurs officines, il faut au minimum un médecin à proximité. Or, les discussions de regroupement de professionnels de santé en maison médicale pluridisciplinaires, leurs font craindre une perte de leurs activités.

### Les infirmiers :

La densité d'infirmiers est supérieure de 14% à la moyenne nationale, mais seulement 9% exercent en libéral (17ème rang régional), contre 14% en France. La profession est très féminisée et vieillissante, moyenne d'âge de 43 ans en 2006, contre 34 ans en 1983, ce qui signifie qu'un quart des effectifs actuels partira à la retraite dans les 10 prochaines années.

### Les sages femmes :

Au niveau régional, la situation est favorable avec 158 sages – femmes pour 100 000 habitants, soit 21% au dessus de la moyenne nationale (1er rang national). Cette avance continue de s'entretenir puisqu'en moyenne chaque année, les effectifs progressent de 3,8%. Seulement 12% des effectifs travaillent en libéral. Néanmoins, au niveau départemental, ce ratio pour la Haute Saône, chute à 89, ceci s'explique par la présence d'une seule maternité sur le Département.

### Nombre de professionnels de santé par Communauté de Communes

C.C. Agglomération Vésulienne	CC Pays de Saulx	C. C. Grand Bois	C.C. des six villages	C.C. la Saône Jolie	C.C. des Belles Fontaines	C.C. des Vertes Vallées	C.C. du pays Jusséen	C.C. Agir ensemble	C.C. des Combes	Communes isolées
36 médecins généralistes libéraux : 12 médecins généralistes de 55 ans et plus. 16 infirmiers : 1 infirmière de plus de 55 ans 15 kinés 20 dentistes 10 pédicures 6 orthophonistes 1 sage-femme 14 pharmaciens	2 médecins généralistes de plus de 55 ans. 2 infirmiers 1 pharmacien	2 médecins généralistes dont 1 de plus de 55 ans 2 infirmiers 1 pharmacien	1 sage femme	7 médecins généralistes 2 infirmiers 3 kinés 2 dentistes 1 pédicure 1 orthophoniste 2 pharmaciens	2 médecins généralistes 3 infirmiers 1 kiné 1 dentiste 1 pharmacien	Aucun professionnel de santé	7 médecins généralistes 6 infirmiers dont 3 de plus de 55 ans 3 kinés 3 dentistes 4 pharmaciens	2 médecins généralistes 1 pharmacien	5 médecins généralistes dont 1 de plus de 55 ans 4 infirmiers 1 dentiste 1 pharmacien	3 médecins généralistes (2 à Fretigney et 1 à Corre)  3 infirmiers (à Corre).

Source URCAM 2007

### 3.3. Explications, tensions et éléments de prospective

La politique d'amélioration de l'accès aux soins est rendue difficile par la série complexe de facteurs contribuant à la désertification des professions médicales en milieu rural, à la fois du côté de l'offre et de la demande de soins.

#### Du côté des médecins et professionnels de santé :

La désaffection des jeunes médecins pour le milieu rural tient pour une large part dans le changement des mentalités et au nouveau mode de partage entre vie privée et horaires de consultation :

- vieillissement du corps médical,
- place croissante des loisirs et de la vie familiale
- mode de vie urbain
- aspiration au confort et aux loisirs, tout ceci joue dans le sens d'une réduction des horaires de travail
- féminisation accrue de la profession qui accentue encore la réduction du temps de travail, en kinésithérapie, par exemple 2/3 des étudiants sont des femmes
- attrait pour le milieu hospitalier, pour continuer d'exercer collectivement et continuer de se former

#### Du côté des patients et des pathologies :

L'évolution des modes de vie et des pathologies contribue à renforcer la demande de temps médical et les difficultés d'accès aux soins :

- la montée des pathologies chroniques trouve sa source dans le vieillissement de la population mais également dans le développement de nouvelles problématiques de santé publique : obésité, cancer, maladies cardio-vasculaires
- les nouveaux modes de vie (périurbanisation, nouveaux horaires de travail et de déplacements),
- le développement d'une attitude de consommation
- le remboursement amélioré des soins, tiers payant et généralisation des mutuelles qui poussent à augmenter la consommation médicale
- la demande de soins particulièrement prononcée pour les personnes âgées.
- la diminution des durées de séjours d'hospitalisation,
- la médicalisation de certaines prises en charge,
- les exigences de la population en matière de sécurité, de progrès médicaux et de potentialités techniques.

#### Du côté de l'attractivité des territoires :

L'environnement et la qualité de vie sont des facteurs clefs dans le choix de son lieu d'installation par un praticien :

- présence de services et d'infrastructures, établissements scolaires, crèches, équipements sportifs et de loisirs, qualité de la couverture en téléphonie mobile, le haut débit, les moyens de transports et les services de proximité,
- intégration professionnelle du conjoint
- solutions pour la garde de ses enfants et leurs loisirs.

**En conclusion, les territoires ruraux souffrent d'une faible attractivité des professionnels de santé et leur situation au regard de l'offre de soins déjà préoccupante, risque de se détériorer encore à l'avenir. Parallèlement, la société exprime une demande médicale croissante (temps médical), ce qui cumulera les déséquilibres et les problèmes de recrutement dans certaines professions.**

# « Emploi et insertion professionnelle »

Cette famille de services concerne plus spécifiquement le soutien aux actifs en recherche d'emplois ou en insertion. Elle ne concerne donc pas directement la définition d'une stratégie globale d'adéquation des emplois et des compétences à l'échelle locale ou la définition d'une offre locale de formation.

## 1. Services de l'emploi

### 1.1. La concentration des services de l'emploi sur la ville centre de Vesoul mais des volontés de décentralisation

La circonscription d'action de l'ANPE, Mission Locale et ASSEDIC correspond à l'organisation territoriale des Pays 7 Rivières et Vesoul – Val de Saône. Le canton de Fresnes Saint Mamès et Saulx sont sur des organisations territoriales différentes (Pays Graylois et Vosges Saônoises).

Le siège de l'ANPE est basé à Vesoul. Des permanences ont existé sur les communes de Jussey, Port sur Saône, Scey sur Saône mais ont été supprimées faute de public suffisant et de coût pour la structure. L'ANPE est ouverte tous les jours de la semaine et les offres et demandes d'emplois peuvent être déposés et sont consultables sur le site Internet de l'ANPE.

La Mission Locale est également basée à Vesoul. Pour autant, elle poursuit l'objectif stratégique d'aller au-devant des jeunes publics qui connaissent souvent des difficultés de mobilité. A cet effet, elle assure des permanences. Le siège de Vesoul est ouvert au public tous les jours de la semaine. La mission Locale reçoit 72% des jeunes urbains contre 28% issus du monde rural, malgré les permanences rurales. Cette différence s'accroît notamment avec la sectorisation des Missions Locales car les cantons de Saulx et Fresnes Saint Mamès, ainsi que les communes de Vaux le Montcelot, Bourguignon les Conflans et Cubry les Faverney ne dépendent pas de la MILO de Vesoul mais de Gray, Lure et Luxeuil les Bains.

L'Assedic est basé à Vesoul et n'assure pas de permanences décentralisées.

Enfin, il faut souligner que pour les cadres, les demandeurs d'emplois dépendent administrativement de l'APEC de la région Franche - Comté basée à Besançon.

Le Pays Vesoul – Val de Saône est sans doute le territoire le mieux maillé du département puisque la quasi-totalité des sièges des établissements sont implantés à Vesoul, où convergent les réseaux de transport.

Un maillage malgré tout très imparfait, avec des disparités territoriales importantes entre le Sud du Pays et le Nord, qui bénéficie d'un tissu économique, d'un maillage de dispositifs et de lieux d'accueil bien moins dense que le Sud et l'agglomération de Vesoul.

Des enjeux de mobilité réels, à rapprocher de la croissance du nombre de radiations pour absence à un RDV.

#### Des initiatives pour mieux répondre aux besoins des demandeurs d'emploi :

- combinaison des entretiens ANPE - Assedic ; gains de réactivité de la part de l'ANPE et des Assedic
- expérimentation il y a quelques années de prestations décentralisées sur le mode de la visio-conférence (Jussey)
- réflexions de certaines Communautés de Communes sur l'acquisition et la mise à disposition de postes informatiques pour permettre l'accès des habitants aux informations nécessaires par Internet



- un rôle informel des élus et des travailleurs sociaux qui peut contribuer de manière significative à l'offre de service en direction des demandeurs d'emploi sur le volet première information / orientation.
- des actions de prospection en direction des entreprises via les acteurs de l'emploi et de l'insertion (équipes professionnelles de l'ANPE, Conseillers RMI...) et via les acteurs du développement économique (EPCI, et notamment agglomération de Vesoul, Consulaires, Action 70...)
- des actions d'ingénierie sur l'intégration en entreprise et le tutorat (Conseil général sur le RMI, Mission locale...), le parrainage des jeunes
- des initiatives de mise en réseau

#### Des difficultés persistantes :

- captation difficile des publics, notamment des plus jeunes
- mise en place de permanences qui rencontre des problèmes divers (lieu d'implantation, régularité, solutions techniques pour assurer l'usage de l'outil informatique, coût important par bénéficiaire)
- des freins pour l'accès à l'emploi (mobilité, garde d'enfant pour les femmes) qui manquent de solutions de droit commun difficulté pour les acteurs départementaux (voire régionaux) à trouver des relais locaux pour rendre visible l'offre de services et repérer les attentes des entreprises et des créateurs d'activité
- des initiatives de mise en réseau des professionnels qui restent partielles et pas toujours bien repérées, et qui manquent de mise en cohérence
- enjeu d'ingénierie dans la relation aux entreprises : difficulté pour passer du stade du repérage des intentions d'embauche au stade de l'appui à l'émergence de l'offre d'emploi, y compris quand elle est cachée (rôle de fertilisation)

## **2. Services de l'insertion professionnelle**

### **2.1. Des services de l'insertion professionnelle et de la formation continue**

Sur le territoire du pays, 1 290 personnes sont au RMI, 5% ont moins de 26 ans et 18% ont plus de 50 ans. 64% sont issus du monde urbain. Parmi les cantons ruraux, trois d'entre eux ont plus de 75 allocataires : Scey sur Saône, Jussey et Port sur Saône.

Diverses structures d'insertion assurent une offre d'emploi à ce public :

- le chantier d'insertion A2IS, basé à Mailleroncourt Charrette, qui assure des travaux d'entretien du petit patrimoine pour les communes et des travaux sylvicoles des forêts communales,
- le chantier d'Insertion INTERM'AIDE, basé à Vesoul, qui assure des interventions pour les communes sur le patrimoine non classé, ainsi que l'entretien de locaux,
- l'Association Intermédiaire ADSD (branche de la FASSAD), basée à Vesoul, qui assure des travaux à domicile,
- l'Association Intermédiaire Domicile Service (branche de l'ADMR), basée à Vesoul, qui assure des travaux à domicile,
- l'Association Intermédiaire Coup de main, basée à Vesoul, qui assure des travaux à domicile,
- l'entreprise d'Insertion Interface, basée à Mailleroncourt Charrette, qui assure des travaux sur la filière bois,
- l'entreprise de travail temporaire d'insertion INDIBAT, basé à Vesoul, qui assure des travaux d'Intérim dans le bâtiment.

Néanmoins, le Conseil Général en charge de l'insertion constate qu'il n'y a pas suffisamment de structures d'insertion pour répondre à la demande et souligne également une grande disparité géographique (rien dans le nord du pays). Il existe de fortes possibilités de développement des emplois d'insertion notamment dans les secteurs de l'environnement et la valorisation patrimoniale du territoire, des services aux entreprises et particuliers.

## 2.2. La perspective d'une approche globale des enjeux de l'emploi et de l'insertion dans le cadre d'une Maison de l'emploi

Le plan de cohésion sociale, entré en application en 2005, prévoit notamment la création de 300 Maisons de l'emploi en France. Le Département de Haute-Saône a mandaté un bureau d'étude pour candidater pour la création d'une maison de l'emploi départementale. Le scénario « penser global et agir local » a été retenu et a été décliné localement sur proposition du Bureau d'étude en piste de travail lors d'une réunion au sein du Pays.

Des réunions de concertations ont actuellement lieu, notamment avec les Pays de Haute Saône pour aider à l'élaboration d'une réflexion territoriale.

Les pistes d'actions sont :

### Dans le domaine de l'observation, de l'anticipation et de l'adaptation au territoire :

- mettre en place un diagnostic commun permettant aux acteurs d'opérer un ciblage réel de leurs interventions en terme de territoire et de problématique à traiter
- articuler les fonctions de diagnostic, d'observation permanente et conduire des études ponctuelles,
- progresser dans le repérage des besoins de formation (contenu, modes d'accès) sur le territoire,
- mettre en place un observatoire économique avec pour objectifs conduire des actions. Il faut cibler des thématiques particulières, tirer des conclusions et conduire des actions concrètes. L'observatoire doit être un produit collaboratif entre les organismes économiques et l'ANPE.

### Dans le domaine de l'accès et retour à l'emploi :

- renforcer la visibilité de l'offre de services ; optimisation et mise en cohérence des différents outils existants,
- mettre en place d'un maillage du territoire différencié selon les prestations et le niveau de difficulté des publics : solutions itinérantes pour capter les publics qui ne sont pas dans les dispositifs ; visio-conférences dans le prolongement de l'expérimentation conduite à Jussey ; solutions de mobilité adaptées à certains publics et connectées à l'action de droit commun des collectivités locales...
- dresser un diagnostic du public en recherche d'emplois en fonction de ses difficultés, de sa classification, de son employabilité.

### Dans le domaine du développement de l'emploi et la création d'entreprise :

- optimiser le système de maillage en distinguant information et accompagnement des porteurs de projet,
- mettre en réseau des agents de développement et des acteurs « emploi » dans une optique de couverture territoriale,
- appuyer la phase d'analyse de la viabilité économique du projet de création ou de reprise,
- accompagner la phase post-crédation,
- améliorer la traçabilité et la lisibilité des demandeurs ayant un projet pour faciliter la réorientation d'un projet non abouti,
- mettre en place un service de coordination. Il faut un lieu unique, un coordinateur ou plusieurs qui maîtrise(nt) parfaitement les passerelles pour guider la création.

# « Culture, sport et vie associative »

Les thématiques culturelles et sportives renvoient à une variété d'expressions et d'activités très diverses qui ne peuvent être toutes traitées individuellement dans le cadre de cette étude.

Plus particulièrement, la question des équipements, de l'enseignement, de la pratique et de l'offre seront étudiés dans cette partie, avec un zoom sur l'accessibilité de l'ensemble de la population à une offre minimale sur tout le territoire.

## 1. Les équipements culturels et sportifs

### 1.1. Une couverture quasi complète du territoire en salles polyvalentes mais des normes d'accueil très disparates

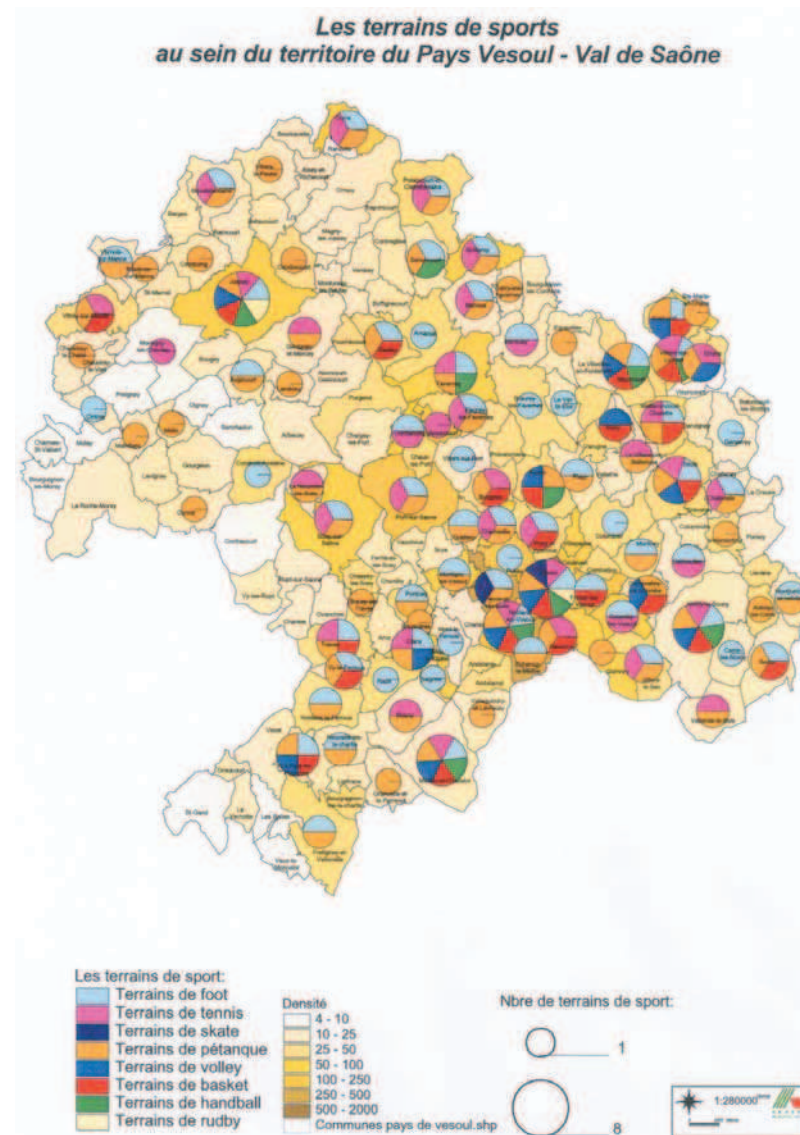
Le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône dispose d'une bonne couverture en salles polyvalentes. Pour autant, peu de ces infrastructures présentent des caractéristiques et normes techniques leur permettant d'accueillir de manière satisfaisante l'enseignement, la pratique ou la diffusion des arts vivants.

Un inventaire exhaustif de ces salles devrait être engagé et permettre de pointer les caractéristiques de chacune d'elles et de lister les améliorations nécessaires.

Les églises sont également des lieux importants de diffusion culturelle qu'il faudra prendre en compte.

### 1.2. Une bonne couverture du territoire en équipements sportifs « de base »

Le territoire du Pays Vesoul – Val de Saône est relativement bien couvert en équipements sportifs de base : terrains de grand jeu en plein air (terrain de football très majoritairement), terrains de tennis et terrain de pétanque. Ainsi, ces trois types d'équipements sont présents à l'échelle de chaque canton. Il conviendrait d'effectuer un travail de recensement qualitatif de ces infrastructures sportives et d'y adjoindre le taux d'occupation. Néanmoins, ce travail ne sera pas réalisé dans cette étude.



### 1.3. Une concentration des infrastructures sportives spécialisées sur les principaux pôles : l'agglomération vésulienne, Port sur Saône, Sceaux sur Saône

La plupart des équipements spécialisés se situent dans l'agglomération vésulienne :

- équipements nautiques : base de voile notamment,
- piscines extérieures et intérieures,
- gymnases,
- circuits sports mécaniques,
- centres équestres,
- base de loisirs – zone du lac,
- stades

et à une moindre échelle à Sceaux sur Saône et Port sur Saône.

L'ensemble de ces équipements spécialisés accueille des clubs divers et variés (sur Vesoul (sans les piscines), 8 225 licenciés et 60 associations sportives) et des établissements scolaires (5 lycées, 4 collèges, 7 écoles primaires et 9 maternelles). L'ensemble des créneaux horaires sont utilisés à Vesoul, Sceaux et Port sur Saône.

En dehors de l'aspect quantitatif, préoccupons nous des aspects qualitatifs, où bon nombre de ces équipements sur l'agglomération vésulienne mériteraient d'être remis aux normes pour certains et d'être améliorés pour d'autres. Par exemple, les 3 piscines intérieures de l'agglomération vésulienne, construites, il y a plus de trente ans, nécessiteraient d'être remises aux normes. Ces 3 équipements sont indispensables pour la vie du pays car ils sont quasiment les seuls du département à accueillir en plus des clubs les écoles du département. Actuellement, une étude est en cours pour analyser les différentes options de réhabilitation.

Les gymnases Lasalle et Pontarcher mériteraient également des travaux d'amélioration plus ou moins lourds.

Le nord du territoire du Pays est relativement bien pourvu, en terme de gymnase puisque Sceaux sur Saône, Combeaufontaine et Jussey ont connu soit un grand toilettage soit une création ex novo. Celui d'Amance est en revanche relativement vétuste et dépourvu d'équipement et celui de Noroy le Bourg nécessiterait des travaux d'amélioration.

### Les équipements sportifs au sein du territoire du Pays Vesoul - Val de Saône

